

Bilan 2020 et perspectives 2021

Le Bilan 2020 : Une année bien remplie...

L'exercice 2020 n'a, certes, pas été facilitée par la crise sanitaire. Toutefois, grâce au recours au télétravail et au strict respect des consignes de distanciation, la Fédération a pu réaliser la plupart de ses missions, tout en restant à l'écoute des pêcheurs, grâce à la constance d'une permanence téléphonique.

Elle a également mis à profit les périodes de confinement pour préparer, en concertation avec les AAPPMA, des mesures pour atténuer, autant que possible, la perte de jouissance générée par les restrictions de déplacement.

C'est ainsi qu'ont été mises en place, dans l'urgence, les réflexions qui ont conduit à des actions exceptionnelles et innovantes, comme :

- Les empoissonnements spécifiques en Truites Arc en Ciel (TAC) sur 11 plans d'eau du département sur les week-ends, entre septembre et décembre,

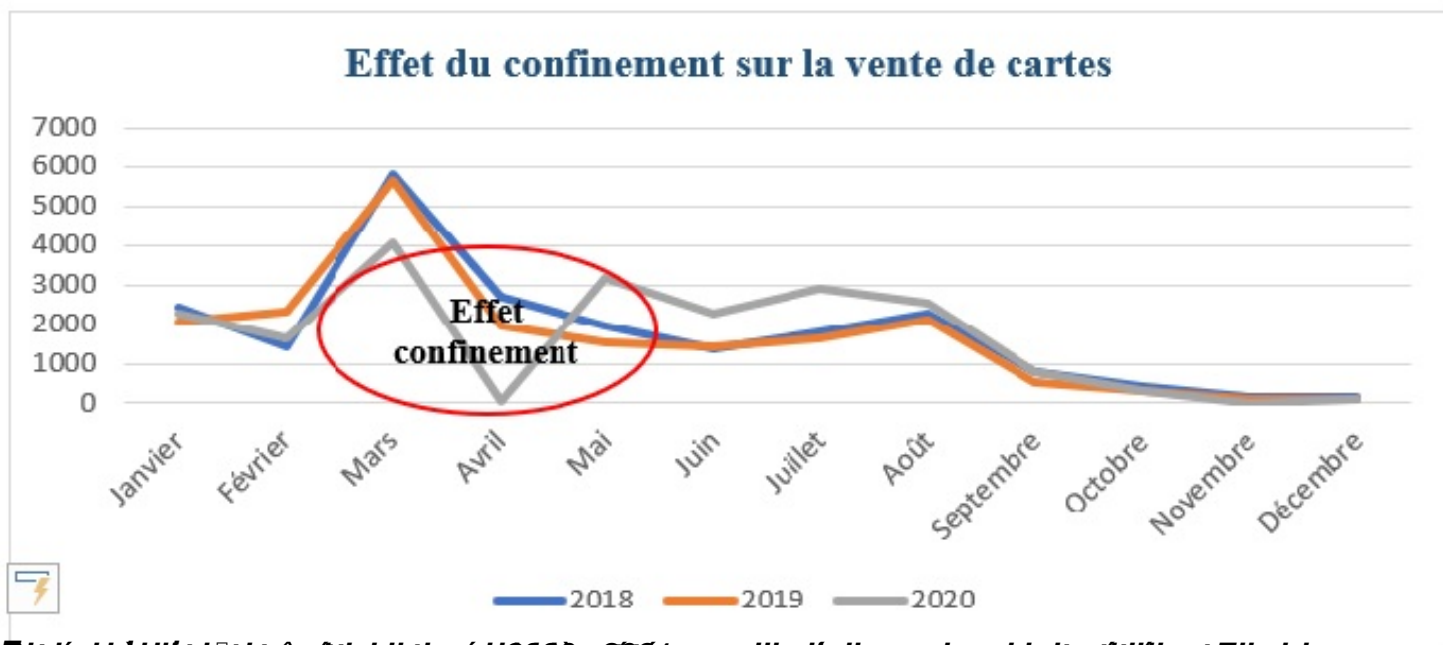
- La prolongation de la pêche en 2^{ème} catégorie pour la TAC jusqu'au 31/12/2020, sur l'ensemble du département, négociée avec les services de l'Etat,

- Les empoissonnements spécifiques en TAC sur 10 secteurs de cours d'eau 2^{ème} catégorie, entre septembre et décembre,

- Les actions de découverte de pêche à la mouche sur les réservoirs d'Usson en Forez et de Noirétable,
- L'expérimentation de 2 semaines sur la pêche de la truite aux leurres, en No-kill, sur le réservoir d'Usson en Forez.

Les chiffres significatifs de 2020 :

- Temps de travail global, tous services confondus : **20 017 heures** (contre 15663 heures en 2019)
- Récapitulatif des actions exceptionnelles :
- Coût global : **23 357 €**
- Temps passé : **environ 100 heures de salariés**
- Report d'actions de 2020 sur 2021 : *certaines actions d'empoisonnement en TAC sur cours d'eau qui n'ont pas pu être réalisées en 2020 en raison du confinement.*
- Evolution des effectifs sur 3 ans



Texte masqué par un bandeau noir.